

ABONNEMENT

**SAUMUR :**  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8  
**Poste :**  
Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur le poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas, et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 23 MAI

Il a paru dans le *Figaro* un article prétendant que Monsieur le Comte de Paris n'approuve pas l'attitude prise par les royalistes de la Chambre. C'est à tort que les journaux républicains attribuent à cet article, qui n'engage que l'opinion de son auteur, un caractère autorisé. La note suivante, qu'a publiée la *Correspondance nationale*, est une réponse aux allégations du *Figaro* :

« Dès la rentrée du Parlement, l'Union des Droites a décidé de « poursuivre la dissolution de la Chambre » par tous « les moyens parlementaires et extraparlamentaires » qui seront entre ses mains.

« Le parti royaliste ne peut que se féliciter de l'initiative aussi opportune qu'énergique avec laquelle l'Union des Droites a pris cette décision.

« La dissolution de la Chambre prépare nécessairement la révision des lois constitutionnelles, cette révision qui doit rendre à la France, comme l'a demandé Monsieur le Comte de Paris, la liberté de disposer de ses destinées.

« En approuvant l'ordre du jour de l'Union des Droites, le parti royaliste reste non seulement fidèle à sa propre politique, mais prêt à tout ce qui pourra en assurer, dans le pays comme au Parlement, l'accomplissement le plus prompt. »

Et l'on sait que la *Correspondance nationale* a mandat pour parler avec précision ; or, cette note constate que la politique des Droites qui a pour programme : dissolution et révision, est conforme aux instructions de Monsieur le Comte de Paris.

LE PROJET DE LOI SUR LES ASSOCIATIONS

M. Floquet avait promis, comme un des principaux articles de son programme politique, un projet de loi sur les associations ; le président du conseil a tenu sa

promesse. Le projet vient d'être élaboré ; voici l'analyse que nous en donne le *Journal des Débats* :

« Le projet comprend 23 articles. Il supprime l'article 291 du Code pénal, qui interdit les associations de plus de vingt personnes. Désormais, les associations d'un nombre de membres quelconque pourront se former librement. Les fondateurs devront faire une déclaration à la sous-préfecture de l'arrondissement dans lequel est le siège de l'association.

« Les associations pourront posséder l'immeuble et les cotisations nécessaires à l'accomplissement de leur but ; mais les biens de l'association ne pourront jamais être productifs de revenus, et les immeubles ne pourront servir en aucun cas à l'usage personnel des membres de l'association.

« La personnalité civile ne pourra être accordée à une association quelconque que par une loi. L'association ainsi reconnue d'utilité publique ne pourra acquérir, aliéner et, d'une manière générale, faire un acte quelconque d'échange, de cession, qu'en vertu d'une autorisation donnée par le Conseil d'Etat.

« Des dispositions prévoient les cas d'infraction à la loi. Outre les pénalités que les délinquants peuvent encourir, la dissolution de l'association pourra être prononcée ; mais c'est aux tribunaux de droit commun — et non à l'administration — qu'est réservé le droit de prononcer cette dissolution.

« Cette règle ne souffre qu'une exception en ce qui concerne les associations dépendant d'une association étrangère. En ce cas, le droit de dissolution appartiendra au gouvernement.

« Des dispositions très sévères empêchent la formation des biens de main-morte. Outre celles que nous avons citées plus haut et en vertu desquelles une association ne pourra acquérir la personnalité civile que par une loi, et le droit d'acquérir ou d'aliéner que par une décision du Conseil d'Etat, le projet prescrit la nullité absolue de tous les actes qui seraient faits en infraction à ces dispositions.

« Des mesures très rigoureuses prévoient, d'autre part, le cas de personnes interposées.

« Signalons également une disposition qui établit le droit de chaque associé de se retirer à tout instant de l'association, sans être tenu par une disposition quelconque des statuts.

« Ces dispositions s'appliquent à toutes les associations, sauf les congrégations religieuses, qui, pour le moment, restent placées sous la législation existante, tant que les rapports des Eglises et de l'Etat n'auront pas été modifiés.

« Le jour où la séparation des Eglises et de l'Etat serait effectuée, les dispositions du projet de loi que nous venons d'analyser deviendraient applicables aux congrégations, et l'on a vu plus haut qu'elles sont assez précises et assez rigoureuses pour empêcher que les congrégations puissent devenir un danger pour la société civile.

« En attendant la modification des rapports des Eglises et de l'Etat, le projet porte expressément que les dispositions sur les associations qu'il édicte s'appliquent dès aujourd'hui aux cultes non reconnus par l'Etat.

« Les adhérents de ces cultes non reconnus pourront donc ouvrir des temples ou chapelles et leur association posséder les immeubles dans lesquels ces temples seront installés.

« Mais rien n'est changé en ce qui concerne les cultes reconnus, qui resteront soumis à la législation existante tant qu'elle ne sera pas abrogée. »

INFORMATIONS

CONSEIL DES MINISTRES

Le ministre de l'instruction publique a rendu compte de son voyage à Clermont-Ferrand.

Les députés et le préfet de la Haute-Savoie ont fait des démarches auprès du gouvernement pour obtenir la présence d'un membre du cabinet à l'inauguration de la

ligne d'Aunemasse à Genève qui doit avoir lieu le dimanche 27 mai.

Le conseil a décidé qu'il se ferait représenter, à cette cérémonie, par M. Delune-Montaud.

Disons à ce sujet que le conseil fédéral suisse a décidé, sur la proposition du conseil d'Etat de Genève, de déléguer, à l'inauguration du chemin de fer d'Aunemasse à Genève, MM. Droz et Richonnet, anciens présidents de la République helvétique.

Le ministre des finances a rendu compte au conseil de l'entrevue qu'il a eue samedi avec la commission chargée de l'examen du projet tendant à reporter, du 4<sup>e</sup> janvier au 1<sup>e</sup> juillet, le point de départ de l'exercice financier.

Pour répondre à certaines objections qui ont été faites à ce projet, le ministre des finances va le compléter par le dépôt d'un second projet ayant pour but de fixer l'époque à laquelle le gouvernement devra soumettre le budget au Parlement.

On est frappé des exigences de la questure de la Chambre des députés. Alors que tous les services publics réduisent leurs dépenses, il y a une progression constante dans celles de l'administration du Palais-Bourbon.

C'est ainsi qu'en 1886, le crédit demandé et accordé a dépassé celui de 1885 de 277,480 ! Et c'était la première année où la Chambre, en présence de la situation budgétaire, entrait dans la voie des économies.

En 1887, l'augmentation a été de 25,000 francs sur 1886 ; en 1888, l'excédent est de 416,223 sur 1887.

La questure vient de remettre actuellement au ministère des finances ses demandes pour le budget semestriel de 1889. Elles s'élèvent à 3,816,987 fr. 25, soit 44,445 fr. 75 de plus que celles du premier semestre de 1888, qui sont de 3,772,541 fr. 50.

Si la Chambre des députés travaille de moins en moins, elle coûte en revanche de plus en plus. On se demande où cela s'arrêtera...

18 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PETITE-NIÈCE D'O'CONNELL

VIII

Dans le quartier commerçant et mouvementé de Londres qui avoisine le British Museum, si important par son architecture grecque, se trouve un petit hôtel, situé au sortir des marchés de Covent Garden et qui porte le nom pompeux de *The Golden Fleece*, la Toison-d'Or. Ce petit hôtel, propre et soigné comme tous ceux de Londres, avec son enseigne à lettres dorées et ses fenêtres à guillemettes derrière lesquelles s'abaisaient des stores de mousseline blanche, était à Londres, à l'époque dont nous parlons, le rendez-vous des familles nombreuses, des ecclésiastiques et des étrangers.

C'est là qu'Ellen se fit conduire en descendant du train qui l'avait amenée. Elle demanda une chambre et y monta ; puis, se laissant tomber sur une chaise, dans l'accablement de la première heure de solitude complète, elle sentit plus amèrement la vide qui se faisait autour d'elle. Désormais elle était bien seule, sans famille, sans amis, sans abri sur la terre : une tristesse

profonde envahit son cœur avec une intensité d'autant plus grande que son isolement était plus frappant au milieu du bruit, du mouvement de Londres, qui montait jusqu'à elle. Ellen se leva et se dirigea vers la fenêtre : elle vit la foule animée, bruyante, qui passait devant elle ; les magasins qui étaient leurs luxueuses devantures pour attirer les chalands ; des hommes d'affaires, leurs portefeuilles sous le bras, graves et pressés, courant vers cette fameuse cité de Londres ; des ouvriers, des femmes, des vieillards, se croisant, se saluant parfois. Elle vit aussi des jeunes filles, de fraîches Anglaises au teint rose et aux yeux brillants ; mais son cœur se serra à leur approche, car le regard de leur mère les suivait avec orgueil et souriait à leur gaieté. Le contraste était trop pénible pour Ellen : elle laissa retomber le rideau de mousseline sur les vitres de la fenêtre, et dans ce mouvement rapide une larme, qui était montée à ses yeux au souvenir du Fern-Cottage, roula sur sa main.

Vers le soir, Ellen, reposée, se raidissant contre l'infortune et recommençant le grand combat de la vie, résolut de profiter, sans plus tarder, des conseils et des précieuses indications du chapelain du lac Lomond. Elle écrivit en France à M<sup>me</sup> d'Aiglemont une lettre brève et digne, et attendit ensuite avec plus de paix les volontés de la Providence.

Puis elle songea à son oncle ; elle ne voulut pas qu'il la crût ingrate, insouciant et légère, et sans lui donner son adresse, ni aucun renseignement qui pût la trahir, elle lui écrivit tout d'un jet :

« Mon cher oncle,

« ... Ma conduite a dû vous sembler bien étrange, et peut-être coupable ; mais Dieu sait que ce n'est pas sans lutte et sans regret que je vous ai quitté. Au contraire, je veux vous remercier et vous dire toute la reconnaissance que je vous garde au fond de mon cœur et combien votre affection m'est chère. Si je me suis éloignée, c'est que j'y ai été forcée par des motifs que je ne pouvais vous confier de vive voix et qu'il me reste à vous faire connaître, quoiqu'il m'en coûte, pour me justifier à vos yeux. »

Ici Ellen raconta brièvement ce qui s'était passé, inséra la lettre anonyme qu'elle avait reçue au château et reprit avec un sentiment de tristesse amère :

« A présent, je ne vous reverrai plus, je ne retournerai pas à Glengarry-Castle, vous n'entendrez plus prononcer mon nom ; mais laissez-moi jeter encore dans votre cœur un dernier cri de reconnaissance. Adieu, mon oncle, vous vous êtes souvenu de l'orpheline d'Irlande, vous l'avez abritée quand elle était sans foyer, et vous l'avez rendue aussi heureuse qu'elle pouvait l'être après

le malheur qui l'avait frappée. Ellen, à son tour, gardera le souvenir de votre bonté, et lorsqu'elle sera loin, seule sur la terre, sa pensée s'en ira toute chargée de reconnaissance vers vous, mon oncle, et vers l'Écosse hospitalière. Encore une fois adieu, et pour toujours !

« ELLEN MAC-GAWAY. »

Ellen resta plusieurs jours à Londres, attendant la réponse de France. Elle avait pris le nom de sa mère pour être plus inconnue et plus introuvable encore. Un matin qu'elle revenait de la messe d'une des chapelles catholiques, si pauvres, mais si pleines de recueillement et de piété au milieu de la grande ville protestante, elle trouva une lettre à son adresse sur la table de sa chambre. Elle reconnut le timbre étranger et déchira l'enveloppe en tremblant. M<sup>me</sup> d'Aiglemont lui écrivait qu'elle pouvait venir, qu'on l'attendait chez elle. Ces quelques mots polis et corrects, finement tracés sur une carte salinée et marquée d'un chiffre éclatant, serrèrent le cœur d'Ellen. Néanmoins elle prit vaillamment son parti et se dirigea vers les docks pour retenir son passage sur un vaisseau français.

Le jour même, dans l'après-midi, Ellen quittait Londres. Quand elle passa sur le pont, elle se sentit plus à l'aise, l'air de la mer lui soufflait au visage, et la mer, c'était la patrie, c'était l'Irlande !

**Le Sénat a repris les débats sur la loi militaire : la question des dispenses ayant divisé la commission, la discussion a été assez ardente.**

**Une réunion politique est organisée pour le 23 mai au Grand-Orient par MM. Clémenceau, Joffrin, Raoc. Gageons qu'on y verra les charmes de la concentration républicaine !**

**LE COMMERCE FRANCO-ITALIEN**

**On a profité des vacances parlementaires pour faire courir le bruit que le gouvernement français était disposé à faire des concessions à l'Italie en vue du traité de commerce.**

**C'est une manœuvre bien maladroite, car une dépêche de Rome apporte la démonstration de ce que nous ne cessons de répéter, à savoir que l'Italie a un absolu besoin du traité, tandis que nous pouvons très bien nous en passer.**

**Tandis que notre commerce général a été en amélioration pendant le premier trimestre de 1888, en Italie le déficit est sérieux et ne tardera pas à être grave :**

« Rome, 21 mai.

» Les importations pour le premier trimestre, en Italie, se sont élevées à 350 millions, en diminution de 44 millions.

» Les exportations se sont élevées à 287 millions, en diminution de 44 millions.

» Les douanes ont encaissé 5 millions et demi de moins. »

**Donc ne nous pressons pas; attendons que l'Italie fasse des propositions fermes, sans subterfuges ni réticences.**

**L'EMPEREUR DU BRÉSIL**

**On télégraphie de Milan, 22 mai :**

« L'empereur du Brésil est atteint d'un accès de paralysie bulbaire. Le docteur Charcot a été mandé en toute hâte. »

**L'état de santé de M<sup>me</sup> Boulanger ne lui permettant pas de rester en été à Paris et le général ne pouvant s'absenter, il a été fait choix de Versailles comme résidence pour sa famille.**

**La proximité de cette ville permettra au général d'aller facilement auprès des siens ; mais, pour lui personnellement, il s'installera, ces jours-ci, à l'hôtel de la rue Dumont-d'Urville.**

**On nous assure que l'administration des finances ayant cru devoir imposer l'immeuble de l'avenue d'Iéna, n° 2, sur la base d'une valeur locative annuelle de 55,000 fr., M. Wilson s'est pourvu devant le conseil de préfecture de la Seine, contre cette taxation qu'il considère comme excessive.**

**LES BOUCHERS DE LIMOGES**

**Le journal le Temps a remarqué que, lors du passage de M. Carnot à Limoges, la corporation des bouchers s'est abstenue de paraître. C'est la première fois que, depuis trois cents ans, elle manque à la tradition lui conférant le privilège d'escorter le chef de l'Etat dans ses visites à Limoges.**

**Dans cette ville, les bouchers occupent**

**Le navire sortit des docks, toutes voiles dehors, son pavillon à l'arrière, se lançant au milieu de cette forêt de mâts qui couvre la Tamise, se glissant à travers les vaisseaux marchands, les remorqueurs, les bateaux de transport et tous les bâtiments qui se trouvaient sur son passage, sans jamais les heurter, fendait l'eau tranquillement pendant que les ordres du capitaine se transmettaient par le mousse au pilote sans confusion avec les sifflements, les cris, les signaux d'alentour. De chaque côté de la Tamise ainsi glorieusement encombrée, les docks fermés étaient remplis de vaisseaux, tous pevoisés, de toutes les nations, de toutes les grandeurs, élevant leurs mâts les uns au-dessus des autres. C'était un bruit assourdissant. Bientôt le navire français laissa loin derrière lui le pont de Londres, et accéléra sa marche au sortir de l'embarcadere. Ellen vit passer des vertes prairies, des campagnes bien cultivées; elle aperçut Greenwich et l'Observatoire, et, quand on arriva enfin à la pleine mer, le jour disparaissait.**

*(A suivre.)* GERMAINE D'ANJOU.

**un quartier spécial où ils se distinguent par des habitudes chrétiennes. Devant chaque maison, on voit brûler une lanterne devant la statue de la Vierge. La corporation a son église particulière et ses cérémonies auxquelles elle tient fortement. Les bouchers de Limoges, c'est toujours le Temps qui parle, invitent en ce moment M. de Mun à venir présider à l'inauguration d'un Cercle dont ils se réservent exclusivement la jouissance et qu'ils viennent d'ériger de leurs propres deniers. Ils s'y sont pris, pour se procurer les fonds nécessaires, d'une façon qui met bien en relief la rondeur de leur caractère.**

« Voici un chapeau, dit en se décoiffant l'un d'eux à sept des membres les plus influents de la corporation. Nous allons y jeter chacun un morceau de papier, sur lequel nous indiquerons la somme que nous voulons verser. Au-dessous, chacun signera. »

**Le premier versement ainsi souscrit s'éleva à 98,000 francs. Ils ont installé une scène dans leur salle de conférences, en face d'un Christ en croix placé entre une statue de la Vierge et une statue de leur patron, saint Aurélien.**

**CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST**

**L'Harmonie Saumuroise s'est rendue hier soir à la gare de Saumur à la rencontre de son président, M. Carichou, et de son secrétaire, qui rentraient de Niort, porteurs des médailles que l'association avait gagnées si vaillamment au concours musical de cette ville.**

**Ces glorieuses palmes ont été attachées à la bannière, et l'Harmonie a traversé la ligne des Ponts en exécutant un de ses meilleurs pas redoublés.**

**Un nombreux public faisait escorte aux lauréats. Le cortège a pris la rue Saint-Nicolas, fait le tour du grand manège et s'est rendu devant l'hôtel de la Sous-Préfecture, où la musique a donné une aubade à M. le préfet de Maine-et-Loire et aux autorités réunies à l'occasion du conseil de revision.**

**M. Collineau est venu serrer la main de M. Carichou, président de l'Harmonie Saumuroise, ainsi qu'à M. Goubault, l'heureux chef de musique, et a adressé de chaleureuses félicitations à tous, chef et exécutants.**

**Union Saumuroise**

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET D'ESCRIME

Dimanche 27 mai 1888

9 heures du matin. — Continuation du concours de tir au fusil Gras, à 200 mètres, stand de l'Ecole de cavalerie.

4 heures du soir. — Continuation du concours de tir à la carabine de précision, à 42 mètres; tir réduit avec la cartouche Doursoult, à 25 mètres.

Le Président, G. DUCSAIN.

**VICTIMES DE LA FOUDRE**

**Nous donnons ci-dessous de nouveaux détails sur le double événement qui a jeté hier la consternation à Varrains. Le sieur Govineau-Biet, atteint par la foudre, ainsi que nous l'avons dit, est toujours dans une situation inquiétante. La sépulture de Buzard aura lieu demain matin, à 10 heures.**

**Vers 8 heures 1/2 du matin, un coup de tonnerre, d'une intensité peu commune, s'est fait entendre à Varrains; un éclair éblouissant, immédiatement suivi de l'éclat du bruit, fit justement supposer que la foudre était tombée sur la commune.**

**M. Rebeilleau travaillait sur ses terres, à quelque distance d'un lieu dit le « Carrefour-des-Six-Chemins ».**

**Immédiatement après le coup de foudre — et il est remarquable que le ciel soit devenu subitement calme après cet éclat de tonnerre — M. Rebeilleau entendit des clameurs provenant d'une pièce distante de cinq cents mètres environ; voyant un cultivateur, beaucoup plus près de l'endroit d'où lui paraissait venir ces cris, ne pas s'en émouvoir, il crut à quelque chat bizarre d'un garçon de ferme et reprit son travail.**

**Pendant près de deux heures, cependant, les clameurs continuèrent, et M. Rebeilleau, croyant reconnaître des plaintes violentes, courut à celui qui les poussait : le voisio**

**n'entendait toujours rien, le vent donnant dans une direction toute contraire. Un malheureux, nommé Govineau-Biet, se tordait de douleurs, tout contracturé; il semblait mourant, les plaintes allaient en s'affaiblissant, et il fut impossible d'en tirer quoi que ce soit.**

**M. Rebeilleau crut à un empoisonnement et voulut rechercher la cause de ce malheur; il suivit un chemin que Govineau avait tracé dans ses contorsions et arriva à plus de cinquante pas de là, à un noyer très élevé émergeant d'un bouquet d'autres noyers plus petits, sous lequel, étendu raide mort, se trouvait le nommé Adolphe Buzard.**

**Rebeilleau croyait toujours à un empoisonnement, quand, regardant le noyer, il vit, ruginée sur l'écorce de l'arbre, une énorme entaille de plusieurs mètres de longueur. Le doute n'était plus permis : ces deux imprudents s'étaient réfugiés sous le noyer pour laisser passer l'orage et avaient été foudroyés.**

**L'entaille de l'arbre s'arrêtait à une hauteur qui devait être celle de la tête de Buzard; le malheureux avait légèrement pivoté sur ses talons et était venu s'abattre tout du long, sur le sol. La mort a été instantanée : la face était livide, toute la moitié droite du corps était jaune orange.**

**Quant à Govineau, il est impossible de dire encore si le coup de foudre ne l'a pas projeté violemment loin du noyer, ou si, effolé de terreur, il n'a pas voulu fuir. Ramené chez lui sur une charrette, Govineau est resté longtemps sans donner grand signe de vie. Le docteur Bontemps fut appelé près de lui et trouva le blessé dans un état analogue au tétanos : la moitié droite de la chevelure est brûlée, le cou porte quelques ampoules. A force de soins, vers une heure de l'après-midi, le docteur Bontemps fut assez heureux de constater une légère détente dans les symptômes.**

**Le docteur ne put que constater la mort de Buzard. Il avait 39 ans.**

**Celui-ci laisse un fils. Govineau a quatre enfants. Ce malheur a douloureusement impressionné la population de Varrains. Et il n'est pas de cultivateur qui n'ait reçu de tous les ans plusieurs arbres de la contrée qui reçoivent des coups de foudre!**

**Ce matin, il y avait une petite amélioration dans l'état de Govineau : mais le médecin ne peut se prononcer encore à cause de la gravité des brûlures.**

**Les nouvelles municipalités**

**NEUILLE. — M. Le Pelletier de Salvart fils a été nommé maire à l'unanimité des voix, en remplacement de son père qui avait dû prendre sa retraite pour cause de santé, après avoir été 42 ans conseiller municipal et maire à trois reprises.**

**M. Ledroit a été nommé adjoint par 40 voix sur 42 votants.**

**La liste républicaine avait été battue complètement le 6 mai.**

**NANTES. — M. Ernest Guibourg, sénateur, a été élu maire de Nantes par 23 voix sur 24 votants; la minorité de gauche n'a pas voté.**

**MM. Le Romain, Vivier, Lynier, Duboche, Cléricau, Martineau, conservateurs, sont élus adjoints.**

**A leur sortie de la mairie, le nouveau maire et les nouveaux adjoints conservateurs sont acclamés.**

**Nous lisons dans l'Union de l'Ouest, d'Angers :**

« M. Ernest Guibourg, notre compatriote, sénateur et conseiller général pour le canton de Pouancé, qui vient d'être élu aussi maire de Nantes, est un ami particulier de M. le Comte de Paris.

» Ancien secrétaire de M. Dufaure au barreau de Paris sous l'Empire, devenu sous-chef de cabinet au ministère de la Justice en 1874, M. Guibourg a été nommé, en 1874, président du tribunal de Nantes. Révoqué, lors de l'épuration de la magistrature, il fut élu sénateur de la Loire-Inférieure, à une élection partielle. En même temps, il entra, avec cinq autres conservateurs, au Conseil municipal de Nantes, où ses amis et lui viennent de conquérir, cette année, une majorité certaine et irréductible. »

**Le Lude. — M. le marquis de Talhouët est élu maire; — MM. Joly-Hercule et Martineau sont élus adjoints. — De républicaine, la municipalité devient conservatrice.**

**Un journal républicain, Tours-Journal, fait des aveux navrants sur les échecs de son parti dans l'Indre-et-Loire.**

« Il faut le reconnaître, dit-il, les républicains ont perdu du terrain en Indre-et-Loire, dans les élections municipales. Un bon nombre de communes étaient administrées par des conseils municipaux composés entièrement de républicains. La réaction a pénétré dans la place et l'occupe en souveraine.

» En résumé, la Touraine a pâli. »

» A qui faire remonter la responsabilité de ces défaillances? A Wilson, à Wilson tout seul.

» Ce qui a le plus révolté la conscience publique, c'est la décision de la Justice. Ah! sous la République, il n'y a pas de lois pour châtier les coupables! Eh bien! détournons-nous de la République; tel a été le langage des foules! Mais, ce qui nous fait trembler, c'est la perspective des élections législatives en Touraine.

» Si la concentration ne se fait pas dès maintenant, si les républicains continuent à se diviser, si le wilsonisme continue à s'étaler cyniquement, c'en est fait des républicains pour les élections législatives; nous serons battus et nous l'aurons mérité. Avis aux républicains! »

**LES ELECTIONS MUNICIPALES DANS LES DEUX-SEVRES**

Nous lisons dans la Revue de l'Ouest :

« Nous connaissons maintenant les résultats de presque toutes les communes des Deux-Sèvres.

» Les conservateurs gagnent jusqu'ici vingt-quatre communes, et avec les renseignements que nous attendons encore, ce gain s'élèvera vraisemblablement à trente.

» Nous ne perdons que cinq communes.

» Nous devons avoir maintenant la majorité pour le Sénat. »

**INCENDIE DANS LA FORÊT DE BRÉZÉ**

**Lundi matin, le feu s'est déclaré dans la forêt de Brézé, et a consumé près de 100 hectares de brandes et bryères.**

**Ce n'est qu'avec le concours de la garnison de Fontevrault (77<sup>e</sup> de ligne) et des jeunes détenus de la colonie de Saint-Hilaire, que le feu n'a pas fait de plus grands ravages.**

**Les pertes s'élèvent à 45,000 fr. et sont réparties entre 150 propriétaires. Très peu sont assurés.**

**On ignore la cause de ce sinistre.**

**BEAUFORT-EN-VALLÉE. — Dimanche prochain 27 mai, fête patronale, dite de Jeanne de Laval.**

**Dans la matinée, distribution de pain aux pauvres.**

**A 2 heures, sur la place Jeanne de Laval. — Jeux divers avec plusieurs prix.**

**A 3 heures, sur la route de Longué. — Course vélocipédique par la société du Véloce-Club d'Angers.**

**A 4 heures. — Concert donné par la musique du collège.**

**A 9 heures. — Grand feu d'artifice tiré par M. Vincent, d'Angers.**

**Ruines du château éclairées en feux de bengale.**

**Illumination du transparent de Jeanne de Laval à l'Hôtel de Ville.**

**Toute la soirée, danse publique et gratuites sur le Mail.**

**Les marchands étalagistes, entrepreneurs de jeux publics, trouveront aide et protection.**

**ANGERS. — Le Patriote raconte en ces termes l'accident, que nous avons signalé hier, arrivé à l'un des spectateurs du concours hippique :**

« *Pilote*, appartenant au comte d'Elva, et monté par M. Le Bris, après avoir fait le tour de la piste et franchi quatre obstacles, a fait un bond de côté en arrivant au tournant et a franchi des quatre pieds la barrière du promenoir.

» Le public debout, composé presque exclusivement sur ce point de soldats du 4<sup>e</sup> cuirassiers, s'est vivement écarté, mais un malheureux vieillard, qui avait eu la fatale idée de s'asseoir précisément dans l'axe du champ de course, n'a pas eu le temps de se garer, et a été atteint à la tête d'un coup de sabot.

» On a placé le blessé sur une civière et

Paris, 23 mai, 12 h. 53 soir.

Tous les députés antiboulangistes ont été convoqués à une réunion ce soir. Cette réunion est organisée par MM. Clémenceau, Joffrin et Ranc; on y signera un manifeste indiquant sur quels points devra porter la révision. L'alliance des Droites sera repoussée.

L'Empereur du Brésil a reçu les derniers sacrements.

Totor aperçoit un nègre du plus bel ébène :  
— Oh ! quelle chance si je pouvais être comme ça, moi.  
— Pourquoi cela ? dit la maman, quelle idée !  
— Tiens ! réplique Totor, d'un ton capable, on ne me débarbouillerait pas !

Il s'agit d'un candidat qui, non réélu, dit à un paysan :  
— Vous êtes un ingrat, vous n'avez pas voté pour moi et je vous ai obtenu un réseau de chemin de fer.  
— La belle affaire ! je suis obligé de payer pour aller dessus.

## Théâtre de Saumur

TOURNÉE ARTISTIQUE

Avec le concours d'Artistes de Paris  
Sous la direction de M. GOUJON.

VENDREDI 25 Mai 1888,

Le plus grand succès actuel de la Renaissance

## COCARD ET BICOQUET

Comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. H. Raymond et M. Boucheron.

On commencera par :

### LES PETITS-NEVEUX DE MON ONCLE

Comédie en 1 acte, du Gymnase, de M. Raymond.  
S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

### ÉPICERIE CENTRALE

Nous apprenons que M. ANDRIEU, successeur de M. DOURENEL, Epicerie Centrale, a obtenu de la maison Félix Potin, de Paris, la vente de tous ses produits qui seront vendus aux mêmes prix qu'au boulevard Sébastopol, Paris.

Voulez-vous acheter Bon Marché, adressez-vous à

## L'ÉPARGNE POPULAIRE

87, rue d'Orléans, Saumur.

Où vous trouverez :

Des Complots Haute Nouveauté, depuis 33 fr., Lingerie, Toile, Nouveauté, Draperie, Confections pour Hommes et Enfants, Chaussures, Chapellerie, Horlogerie, Bijouterie, Glaces, Meubles et Literie, etc., etc., en un mot tout ce qui concerne le Ménage, vendu à des prix défiant la concurrence.

(A suivre.) LÉO DOURAT.

## HERNIES

Guérison radicale par le BANDAGE ÉLECTRO-MÉDICAL MARIE frères, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris, n° 46, rue de l'Arbre-Sec. M. MARIE jeune fera lui-même l'application de ses appareils, à Saumur Dimanche 27 mai, hôtel de Londres, de 10 h. du matin à 6 h.; à Tours. les 28 et 29, hôtel Richelieu.  
Desirant soulager tout le monde, riches et pauvres, M. MARIE fera des concessions aux ouvriers. Jusqu'à ce jour, les bandages n'ont été que de simples appareils pour contenir les hernies, MM. MARIE frères, médecins herniaires à Paris, ont résolu le problème de guérir radicalement les personnes atteintes de cette maladie au moyen du bandage électro-médical, qui, par son action électrique, resserre et cicatrise l'ouverture herniaire et assure la guérison radicale en peu de temps. Ce résultat a lieu sans faire éprouver la moindre souffrance et n'empêche pas de vaquer à ses travaux habituels.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 mai.

Après deux jours de chômage on se maintient aux environs des cours de samedi : 3 0/0, 82.72 ; 4 1/2 0/0, 105.70.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1.423. Les obligations foncières et communales conservent un bon courant de demandes. Ces titres joignent à un intérêt rémunérateur les chances de six tirages annuels.

La Société Générale se maintient fermement à 433.75. Les Dépôts et Comptes courants s'échangent à 600.

La Banque d'Escompte fait 470. La Société des Immeubles est demandée à 386.75. C'est là un cours d'attente qui ne peut tarder à être dépassé. Les détenteurs d'obligations de la Banque Hypothécaire auraient tout avantage à faire un arbitrage, ils réaliseraient certainement de cette façon un bénéfice représenté par la plus-value actuelle des premiers titres.

L'action de Panama s'inscrit à 332. Les nouvelles venues des chantiers sont excellentes, les travaux sont poussés avec une grande activité et les baissiers semblent définitivement renoncer à la lutte.

L'action Métaux se relève à 785. M. Huc, administrateur provisoire de l'Assurance Financière, adresse aux porteurs de polices et de bons une lettre datée du 14 mai par laquelle il leur présente une circulaire de la Banque d'Escompte au sujet de la constitution de la société nouvelle qui doit reprendre la suite des opérations de l'Assurance Financière. Les porteurs de bons et de polices ont jusqu'au 15 juin pour user du droit qui leur est réservé d'entrer dans la nouvelle société.

L'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie Transatlantique aura lieu le 31 courant.

On signale de bons achats sur le Patrimoine-Vie à 75 et 80 fr. Les bilans de cette Compagnie établissent que l'action a traversé la période difficile du début et que les capitalistes arrivent à point pour profiter des bas cours actuels.

Le Comptoir d'Escompte cote 1,035. Nos chemins de fer sont fermes.

## LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 19 mai :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : Le puissier de Blanche-ville ; l'inauguration d'un asile rue Labat ; Théâtre illustré : Odéon : La Marchande de sourires ; Opéra-Comique : Le Roi d'Is ; M. Bertinot ; M. Castagnary ; Le général Boulanger dans le Nord. — Chronique des beaux arts, par Olivier Merson. — Mademoiselle Midas, nouvelle, par Ch. Legrand. — Variété, par Charles Le Goëff. — Théâtres, par André Monselet. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Échecs, par S. Rosenthal. — Le Mon de financier. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES : Le puits du génie à Blanche-ville ; Les sapeurs à trente-trois mètres au-dessous du sol. — Les abords du puits où a été enseveli Deltieux. — Inauguration du dispensaire de la rue Labat. — Le théâtre illustré : Odéon : La Marchande de sourires. Opéra-Comique : Roi d'Is. — Mme Judith Gauthier. — M. Castagnary. — M. Bertinot. — Le général Boulanger se rendant à l'hôtel de Flandre. — Le général Boulanger porté à sa voiture à sa sortie de l'hôtel de Flandre. — La salle de l'Alcazar pendant le banquet offert au général Boulanger. — Les abords de la gare à l'arrivée du général. — Le général protestant contre les mesures d'ordre qui le séparent de la foule. — Échecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr. ; — Six mois, 13 fr. ; — Trois mois, 7 fr. ; — Un numéro, 50 centimes.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans la chapelle de l'Hospice général où le corps de Vignal avait été transporté samedi matin après qu'on l'avait retiré de l'eau.

Au cimetière, un discours a été prononcé par le président du Rowing-Club qui a exprimé les regrets que causait à l'assistance une fin si triste.

**THEATRE BENEVENT.** — La *Closerie des Genêts*, le vieux drame de Frédéric Soulié, n'a jamais cessé d'exercer une attraction puissante sur le public, et dimanche la loge était trop petite pour contenir la foule.

M. Porondel a joué le rôle de Kérouan avec une conviction émouvante ; il a eu des fureurs superbes et ses accents sympathiques ont arraché des larmes. M. Cassagne, dans la rôle de Montclair, a été distingué avec d'excellentes manières. M. Marius a rendu avec talent la brusquerie militaire du vieux général d'Estève. M. Auguste Bénévent a donné une physionomie originale au chasseur d'Afrique Aly et M. Bourquin est un Pornic amusant.

Le rôle de Louise a été interprété par M<sup>lle</sup> Constance avec une vérité poignante et une simplicité douloureuse. M<sup>me</sup> Porondel a mis du charme et du pathétique dans la rôle de Lucile, et M<sup>me</sup> Antonia Renée a été remarquée dans celui de Léona de Beauval. Le reste de la troupe a été satisfaisant. Les applaudissements n'ont pas manqué aux premiers rôles.

Jeudi, le vaudeville, *Trois femmes pour un mari*, annonce une soirée où la gaieté aura la meilleure place, et, dimanche, ce sera la clôture. Les habitués ne manqueront pas ces dernières représentations.

**NANTES.** — *Le larcin purgatif.* — On lit dans le *Petit Phare* :

« Si les petits maraudeurs du quai de la Fosse pouvaient être corrigés de leurs habitudes de larcin par l'incident d'hier soir, nul absolument ne le regretterait, pas même la victime de ces vols. »

« Une vingtaine d'enfants avaient fait des trous dans des sacs débarqués sur le quai du navire la *Sophie*, de la compagnie Flornoy, et s'étaient donné le plaisir de manger les graines appétissantes qui en étaient sorties. Hélas ! toute médaille a son revers. Les voilà bientôt pris de vomissements significatifs dont il leur fallut bien avouer la cause. »

« On courut chez M. Jourdanne, pharmacien, qui rassura bientôt les parents sur les conséquences de cette ingestion : cette graine n'était autre que celle du médiciner, ou *Jatropha curcas*, vulgairement connue sous le nom de noisette purgative d'Espagne. »

« M. de Larabrie, docteur-médecin, a donné ses soins aux jeunes malades, qui en seront quittes pour une bonne purgation... à l'œil. Ce n'est généralement pas là qu'elles font de l'effet. »

borne, un homme d'une cinquantaine d'années, qui pleurait à chaudes larmes.

Je n'ai jamais pu voir pleurer un homme sans me sentir remué jusqu'au fond du cœur et sans pouvoir me dispenser de prendre part à sa peine.

Chose étrange, direz-vous. Bien naturelle, je vous assure. En effet, si... Mais n'anticipons pas ; je me lancerai, sans doute, dans une dissertation philosophique, et, si vous le permettez, ce sera pour une autre fois.

Je m'approchai donc de lui, et, après l'avoir considéré pendant quelques instants, j'essayai d'engager la conversation.

— Eh ! qu'avez-vous, mon pauvre ami ?  
— Oh ! rien, monsieur, rien : mais, c'est plus fort que moi, il faut que je pleure...

Et il éclata en sanglots.

Attendi moi-même, je descendis machinalement de cheval, et lui ayant tendu la main :

— Relevez-vous, que diable ! Ce n'est pas à votre âge que l'on doit se laisser abattre !... Ou plutôt, non ; tenez, restez assis, et dites-moi vos peines, je pourrai peut-être vous consoler....

— Oh ! monsieur, vous êtes bien bon ; mais je n'ai aucun chagrin ; aucun malheur ne m'a frappé, et, vous ne le croiriez pas, vous allez me prendre pour un fou, eh bien ! je pleure de joie !

— Tant mieux, mon brave, tant mieux ! S'il en est ainsi, contez-moi votre aventure, et nous par-

tagerons le bonheur tous les deux...

Et, ayant passé les rênes de mon cheval autour de mon bras, je m'assis près de lui.

Il fit quelques façons ; mais, se décidant enfin, il me raconta ce qui suit, et que je vais vous répéter avec la plus grande exactitude, en me servant, autant que possible, de ses propres expressions.

III

« — Il faut d'abord vous dire, Monsieur, que je suis, depuis trente ans, ouvrier dans une des manufactures les plus importantes de la région. »

« Mon patron, M. Etienne Niquerol, un homme que j'ai connu tout gosse, quand j'étais au service de son père, s'est marié, il y a huit ans, avec une des demoiselles Montégu, dont vous voyez le château devant vous... »

« Deux ans après, hélas ! la mort venait lui enlever, l'un après l'autre, sa jeune femme, et son enfant, un bébé de quinze jours qu'il aimait déjà comme ses yeux ! »

« Ah ! le pauvre homme ! A-t-il pleuré depuis ce temps ! Si vous saviez ce qu'il est devenu d'un jour à l'autre ! Si vous l'aviez vu, lui, qui était auparavant si gai, si bon, errer alors, toujours seul, triste, les yeux rouges, et n'osant pas nous regarder !... Le chagrin, voyez-vous... cela tue ! Les nouveaux ouvriers lui faisaient au dehors une réputation exécrationnelle, le présentant sous un jour

il a été transporté à l'hôpital, où une fracture du crâne aurait été constatée.

Ce malheureux se nomme Benoît ; il est âgé de soixante-quinze ans. Il a été pendant longtemps établi corroyeur rue de la Parcheminerie.

Ce douloureux événement se produisant à la fin de la course, qui cédait trois jours-nées d'un concours qu'aucun accident n'était venu troubler, a vivement ému le public. »

**Mori subite d'un cuirassier.** — Lundi matin, le nommé Moudier, soldat au 12<sup>e</sup> cuirassiers, à Angers, est mort presque subitement à l'infirmerie de la caserne.

Samedi matin, ce soldat était allé au champ de manœuvres. En rentrant à la caserne, il fut surpris par deux verres d'eau très froide.

Bientôt après, il eut un frisson de fièvre, mais n'y attribua aucune importance.

Le mal empira tellement que, dans la nuit de dimanche à lundi, il fallut le transporter à l'infirmerie où il expira.

Moudier faisait partie de la classe 1883. Il n'avait donc plus que quelques mois à passer au corps.

Deux sociétés musicales d'Angers, la Sainte-Cécile et Angers-Fanfara, viennent de remporter au concours de Niort une série de succès dont elles ont droit d'être fières.

La Sainte-Cécile a eu quatre premiers prix et 500 francs.

Angers-Fanfara a remporté trois prix ascendants et un prix d'honneur.

M<sup>r</sup> Freppel se multiplie avec un zèle tout apostolique et une activité merveilleuse. Ainsi, nous lions dans la *Semaine religieuse* d'Angers :

« Dimanche, jour de la Pentecôte, 20 mai, M<sup>r</sup> l'Evêque a prononcé à Clermont-Ferrand un second panégyrique d'Urban II. C'est dans cette ville, comme on le sait, que le célèbre Pape prêcha, en 1095, la première croisade. »

« Dimanche également, M. Lockroy arriva à Clermont-Ferrand. Or, comme M<sup>r</sup> Freppel arrivait en gare, une société chorale a pris son train pour celui de M. Lockroy et a accueilli le prélat angevin par le chant de la *Marseillaise*. M<sup>r</sup> Freppel a souri et gagné la voiture qui l'attendait. »

« Le 6 juin, à Saint-Laurent-sur-Sèvre, Sa Grandeur prêchera le panégyrique du B. Grignon de Montfort, et le 24 juin, dans la cathédrale de Reims, le panégyrique du B. Jean de la Salle, fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes. »

**TOURS.** — *Les obsèques de Vignal.* — Une foule nombreuse et recueillie a assisté dimanche, à midi, aux obsèques du malheureux Vignal, le jeune canotier dont nous avons raconté la triste fin le 6 mai dernier.

Parmi ceux qui suivaient le char funèbre, on a remarqué un grand nombre de membres du Rowing-Club, de la Société nautique, de l'Union des Sports.

## Feuilleton de l'ECHO Saumurois.

### LA SAINT-ETIENNE

ou

### UN BRAVE HOMME

NOUVELLE

I

La veille du 26 décembre 18... par un de ces beaux temps secs, dont l'hiver nous gratifie quelquefois, je fis seller mon cheval, et bien enveloppé dans une houppelande fourrée, je partis, faisant trotter ma monture, qui frappait joyeusement la terre dure et résonnante de son pas cadencé.

Le soleil se faisait voir un peu, bien peu, sans doute, à travers la brume grise des nuages, mais assez cependant pour me rendre gai et content.

J'arrivai ainsi, sans aventure, au château de mon ami de Rochechouart, qui me reçut à bras ouverts, tout réjoui de ma visite inattendue.

Nous dînames ensemble ; et, après avoir passé quelques heures à causer, je lui fis mes adieux. Puis, ayant de nouveau enfourché mon pur sang, je me remis en route pour rentrer.

Il était alors quatre heures du soir.

II

Je n'avais plus que quelques centaines de mètres à parcourir, lorsque j'aperçus, assis sur une

Etude de M<sup>e</sup> GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

En l'étude de M<sup>e</sup> GAGNAGE, notaire à Saumur, Le DIMANCHE 17 Juin 1888, à une heure précise de relevée, En totalité ou par lots à former au gré des acquéreurs,

D'UNE PROPRIÉTÉ

A SAUMUR,

Située aux Huraudières, D'rière l'École de cavalerie, Appartenant à M. LACROIX-TAUGOURDEAU, jardinier, qui l'exploite actuellement.

Cette propriété, située sur le chemin de Breil ou chemin Charrier, est d'une contenance totale de 0,47 hectare, divisée en quatre parcelles de vingt-cinq centiares et comprend :

1° Un corps de bâtiments se composant de maison, hangar, caves et autres dépendances ; 2° Une petite maison isolée ; 3° Une portion de terrain en culture plantée de verges de vignes contenant cinquante-buit ares quatre-vingt centiares ; 4° Un jardin fruitier et potager contenant un hectare vingt-cinq ares dix centiares ; 5° Une pièce d'eau d'une superficie de cinquante-sept ares quinze centiares ; 6° Bâtin un pré saulaie de quarante-trois ares vingt-deux centiares.

Elle est d'un seul tenant et joint à l'ouest le chemin du Breil ou chemin Charrier, au midi la levée d'enceinte, au nord l'usine Avenir et M. Guérin, à l'est M. Chambourdon ou le tir aux pigeons.

S'adresser, pour visiter, sur les lieux, à M. LACROIX-TAUGOURDEAU ; Et, pour tous renseignements : 1° à M. GAGNAGE, notaire, dépositaire du cahier des charges ; 2° et à M. TAVRAT-NICOLAS, expert au Pont-Fou-chard.

FOURRAGE VERT

A partir du 15 Mai, M. BRUNET, marchand de fourrages, 23, rue de la Petite-Bilange, aura du fourrage vert, qu'il pourra faire rendre à domicile.

Etude de M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire aux Rosiers.

AFFERMAGE DE BIENS COMMUNAUX

Le DIMANCHE 10 juin 1888, à midi, en l'une des salles de la Mairie des Rosiers, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire aux Rosiers, à l'affermement de divers biens, situés commune des Rosiers, dont la désignation suit :

Article premier.

Trente hectares de terre labourable, situés aux Champignons, joignant le chemin de la Bloirie à la Plancher-Princay, la pièce de terre de la Plancher-Princay, 1<sup>er</sup> surplus du commun, la route de Beaufort et divers propriétaires.

Article deuxième.

Dix hectares de terre, situés aux lioux dits la Plancher-Princay, la Maison-Nouve et le Petit-Bois.

Article troisième.

Dix hectares de terre, situés aux Illets.

Article quatrième.

Un hectare de terre, aux Champignons.

Article cinquième.

Un hectare de terre, situé au même lieu.

Article sixième.

Un hectare de terre, situé aussi au même lieu.

Article septième.

Et soixante-six ares de terre, situés aux Illets.

S'adresser, pour tous renseignements :

Soit au Secrétariat de la Mairie, soit audit M<sup>e</sup> BEAUMONT, dépositaire du cahier des charges.

A VENDRE

8 Wagons à bascule ; 300 mètres de rail Decauville, voie de 40 centimètres. S'adresser à M. ACKERMAN, à Saint-Hilaire Saint-Florent.

Etude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le MARDI 29 mai 1888, à une heure, A Saumur, étude de M<sup>e</sup> BRAC.

I

DEUX MAISONS contiguës, rue d'Orléans, 8 et 10, loués 2,000 fr. à MM. Favereau et Souchard.

II

MAISON, à Saumur, rue de la Visitation, n° 53, louée 100 fr. à M. Beaumier.

III

L'emplacement d'un moulin, avec onze ares de terrain, au canton des Moulins.

IV

Onze ares de pré et quêtiers, au Petit Puy.

Le tout dépendant de la succession de M. ABEL BIANQUIN.

S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques.

Le VENDREDI 25 Mai 1888, à une heure du soir, et jours suivants s'il y a lieu, à Saumur, rue de la Comédie, n° 23, ancienne maison PICHERRIT et VOISIN,

Il sera vendu :

Armoires, bois de liis, buffets, commodes, armoires à glace, lits en fer, tables de toilette et autres, bureaux, commodes-toilette, canapés, chaises longues, fauteuils Voltaire et de bureau, chaises garnies, grandes glaces, pendules, flambeaux, candélabres, rideaux, portières, tapis ; Objets de literie, sommiers, étre-dons, couvertures, draps, nappes, serviettes, vaisselle et quantité d'autres articles. Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le DIMANCHE 27 Mai 1888, à une heure du soir, dans une maison située à Parreux, commune de Méron, appartenant à M. COTILLEAU, propriétaire à Montreuil-Bellay,

Par le ministère de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers dépendant de la succession bénéficiaire de M<sup>e</sup> Jacques COTILLEAU, décédé à Parreux, le 13 mai 1887, à la requête de : 1<sup>o</sup> M. Eugène COTILLEAU, propriétaire ; 2<sup>o</sup> et M. Armand MILTEAU, maréchal-ferrant, demeurant à Montreuil-Bellay, son fils et son petit-fils, ses héritiers sous bénéfice d'inventaire.

On vendra notamment :

Batterie de cuisine, tables, chaises, armoire, deux lits garnis, linge de ménage, garde-robe de M<sup>e</sup> COTILLEAU et autres objets. On paiera comptant, plus 10 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION AMIABLE

Le Mercredi 30 Mai 1888, à une heure, En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BARON,

UNE BELLE PROPRIÉTÉ

De rapport et d'agrément

Située à Panvigne, Commune de Villeberrier.

Comprenant : Une GRANDE MAISON D'HABITATION, avec vastes servitudes et jardins entourés de murs, et une FERME, le tout contenant sept hectares cinquante ares.

On pourra traiter avant l'adjudication.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements. S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1<sup>er</sup> novembre prochain,

UNE FERME, située à Bouillay, commune de Saumur, contenant un hectare soixante ares, clos de murs ;

Et soixante-six ares de pré, dans la Prairie-de-Beaulieu ;

Exploités actuellement par M. DIXMIER.

S'adresser, pour traiter, à M. GAUTIER.

A CEDER

IMMÉDIATEMENT

Pour cause de décès,

Très-bonne maison de Cloutier, Quincaillerie et Articles de ménage.

MAGASIN BIEN SITUÉ ET TRÈS BIEN ACHALANDÉ.

S'adresser à M<sup>e</sup> veuve VASTIER, propriétaire de ladite maison, 28, rue Saint-Nicolas, Saumur.

A VENDRE

La plus grande CAVE de Saumur

Située rue du Presbytère,

Propre au commerce des vins ou comme glacière.

S'adresser au bureau du journal.

QUINCAILLERIE

ROLLAND Frères

5, rue d'Orléans

SAUMUR

Fournitures diverses pour le découpage des Bois et Métaux, Machines au pied et à la main, Scies, Dessins, Tours et Accessoires.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 MAI.

Table of stock market prices for Paris on May 22, 1888. It is divided into four columns: 'Valeurs au comptant', 'OBLIGATIONS', and two columns of 'Valeurs au comptant'. Each column has sub-columns for 'Clôture préc.' and 'Dernier cours'. Various securities and bonds are listed with their respective prices.

GEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Table of train schedules for Saumur. It is organized into four main sections: 'LIGNE DE L'ÉTAT', 'LIGNE D'ORLÉANS', 'SAUMUR - BOURGUEIL', and 'SAUMUR - PORT-BOULET - CHINON'. Each section provides departure and arrival times for various train types (Express, Omnibus, Mixte) at different stations.